

Discours de Paul-Henri Spaak devant le Parlement européen (Strasbourg, 20 janvier 1966)

Légende: Le 20 janvier 1966, participant à Strasbourg à un échange de vues entre les institutions communautaires sur la crise de la chaise vide, Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, décrit la position de la Belgique dans cette affaire et rend compte des efforts menés à Luxembourg les 17 et 18 janvier par les ministres des Affaires étrangères des Six pour résoudre la crise.

Source: Débats du Parlement européen. Compte rendu in extenso des séances. 1966, n° 28. [s.l.].

Copyright: (c) Parlement européen

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_paul_henri_spaak_devant_le_parlement_europeen_strasbourg_20_janvier_1966-fr-1257a62a-0650-4144-8f10-f5e011439b84.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Discours de Paul-Henri Spaak devant le Parlement européen (20 janvier 1966)

[...]

M. Spaak, membre des Conseils de ministres. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, me voilà de nouveau, après plusieurs années d'absence, dans cette enceinte où j'ai connu tant de grandes heures européennes, les unes passionnantes, les autres décevantes.

J'y suis revenu aujourd'hui pour participer à ce colloque parce que je crois que la Communauté européenne fait face à la crise la plus grave qu'elle ait connue depuis sa fondation. Dans un moment comme celui-ci, toutes les bonnes volontés doivent se réunir pour nous aider à la surmonter.

Je suis venu dans un colloque. J'avais compris et je crois avoir bien compris – que je ne suis pas venu dans une réunion pour assister à des interpellations contre un gouvernement. Je suis venu pour vous dire avec toute la clarté nécessaire – vous l'avez réclamée – avec toute la franchise possible, mon opinion personnelle sur les difficultés que nous traversons. Je voudrais que ce soit dans cet esprit de collaboration que le dialogue ait lieu.

Je ne suis pas venu ici comme un accusé. Je comprends très bien que la plupart des parlementaires – et j'en suis un – désirent devenir ministres. Quand ils ne le sont plus, ils regrettent de l'avoir été. (*Sourires*). Ce que je ne comprends pas c'est que, entre ce désir et ce regret, quand les parlementaires parlent des ministres, ils en parlent si durement et si injustement. A entendre certains, les ministres seraient des gens sans principes, sans volonté, ou bien roublards, ou bien hypocrites (*Sourires*). Mesdames, Messieurs, ce n'est pas exact. Ceux d'entre vous qui ont déjà été ministres le savent, et ceux qui ne l'ont pas encore été le sauront bientôt, je l'espère. (*Rires*).

Nous sommes venus ici pour nous expliquer franchement, mais pas pour admettre des procès de tendance. Il est vraiment trop facile de caricaturer les discussions que les ministres ont, de leur prêter des idées qu'ils n'ont pas, puis de triompher de la caricature que l'on a présentée. Semblable procédé n'est jamais acceptable, mais, dans un dialogue comme celui-ci, il est intolérable.

Nous traversons donc une crise grave qu'il faut examiner avec sang-froid, objectivité et courage et je vais essayer de vous dire ce que je pense, en tant que représentant du gouvernement belge, sur les points principaux de cette crise.

Ma tâche est plus facile que celle de M. Werner qui doit, lui, parler au nom des Six et essayer de faire des synthèses quelquefois délicates et compliquées.

Mesdames, Messieurs, nous ne pouvons pas contester qu'il y a une crise. Elle a éclaté le 30 juin. Je ne vais ni en faire l'historique ni en rechercher les responsabilités. C'est déjà du passé et je ne pense qu'au présent et qu'à l'avenir. Ce que je crois, mais avec une conviction absolue, c'est qu'il faut essayer de sortir de cette crise aussi vite que possible. En effet, je suis, convaincu que si la situation actuelle devait durer pendant quelques semaines et peut-être pendant quelques mois, ce serait extrêmement grave pour la Communauté ; le processus de désagrégation qui, malgré tout, existe déjà depuis le 30 juin, irait en s'accroissant jusqu'à mettre en cause – et je ne suis pas trop pessimiste – la vie même et l'essence de notre Communauté.

Je suis donc de ceux qui veulent faire l'effort maximum dans les jours qui viennent pour trouver la solution du problème que les faits ont posé devant nous.

Après la crise du 30 juin, nous avons compris que l'un de nos partenaires, la France, outre les questions sur lesquelles nous ne nous étions pas mis d'accord le 30 juin, posait des questions nouvelles qui sont essentiellement d'ordre politique: la question du vote majoritaire et la question des relations de la Commission avec le Conseil, ou si vous voulez l'appeler comme cela, la question du style de la Commission, questions proprement politiques.

Nous avons cherché le moyen de rencontrer ces observations françaises et de les discuter. Nous avons accepté, après en avoir discuté entre nous, une procédure que nous considérons tous comme extraordinaire et exceptionnelle, et que nous espérons ne devoir jamais renouveler. Mais nous avons pensé que les questions politiques qui nous étaient posées, justifiaient une réunion des seuls ministres. Nous venons de la tenir à Luxembourg, lundi et mardi dernier.

Nous avons examiné les deux questions posées, celle de la Commission et celle du vote majoritaire. Je vais commencer, si vous me le permettez, par parler du problème de la Commission, non pas pour prendre une précaution oratoire, mais pour dire ce que je pense profondément: la Commission européenne présidée par M. Hallstein, avec ses collaborateurs, a été dans l'ensemble excellente; nous avons eu la chance d'avoir au début de la vie européenne ces hommes pour remplir la mission importante que nous leur avons confiée.

S'il ne tenait qu'à moi, lorsqu'il faudra nommer une nouvelle Commission, je serais très heureux d'y voir figurer autant que le permet le nombre de sièges nouveaux, la plupart des membres de l'ancienne.
(Applaudissements)

Je doute que nous puissions faire mieux.

Cela étant dit très clairement et très nettement me permet d'ajouter que, malgré l'admiration et la reconnaissance que j'éprouve pour la Commission, je ne la considère pas comme un organisme tabou; et que, même avec les gens qu'on estime le plus, on peut quelquefois se trouver en désaccord sur certains aspects, soit de leur politique commune, soit de leur politique individuelle. Mais quand je mets en comparaison tout ce qu'ils ont fait de bien et le peu de choses sur lesquelles durant toutes ces années je n'ai pas été d'accord avec eux, sans hésiter un instant, je trouve le bilan puissamment positif.

Jamais je n'aurais admis une réunion où les ministres se seraient assemblés pour juger la Commission en dehors de la présence de ses représentants.

Personnellement, je ne juge personne en dehors de sa présence et jamais je ne me suis permis de prononcer une condamnation sans avoir entendu l'intéressé.

Mais ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit et présenter la chose sous cet angle, c'est caricaturer la réalité.

Voilà huit ans que la Commission agit et qu'elle travaille avec le Conseil. Le moment arrive où nous allons devoir nommer une nouvelle Commission. Qu'y a-t-il de déplaisant à faire son autocritique et à se demander, au moment où la nouvelle Commission va entrer en activité, si tout est parfait dans les relations qu'elle entretient avec le Conseil ? En dehors de toutes questions de personnalité et de susceptibilité, qui doivent être écartées, je ne vois absolument rien de déplaisant dans cette autocritique d'une situation qui vise non seulement la Commission mais aussi le Conseil.

Ce colloque est arrivé à un moment à la fois favorable et défavorable.

Favorable, parce qu'il est certainement fort intéressant. Et je relève dans ce qui a été dit ce matin et cet après-midi des observations qui m'ont frappé et que je retiendrai pour la continuation de la discussion.

Mais le côté défavorable – et je ne critique personne – c'est que nous sommes obligés aujourd'hui de discuter sans avoir devant les yeux les textes définitifs.

Je sais bien qu'on ne peut plus espérer mener une négociation diplomatique dans la discrétion – je ne parle même pas du secret – et que nous devons accepter cette idée, bien que cela nous soit difficile, que les documents de travail d'une organisation comme le Conseil de ministres soient publiés non pas dans les vingt-quatre heures mais dans les deux heures par les journaux.

Mais il est très dangereux de vouloir examiner pour le moment des documents dont nous avons eu connaissance à travers la presse, qui ne sont donc pas toujours complets, qui sont même quelquefois

déformés par l'esprit de polémique, dans leur texte ou dans leurs détails. Ce qu'il faut faire, c'est voir si les questions qui nous ont été posées méritent qu'on y réfléchisse.

Dans ce qu'on appelle maintenant le « décalogue », les dix points du gouvernement français, il en est un certain nombre – et personne n'y a fait allusion – qu'il faut laisser tomber parce qu'ils ne visent nullement le travail de la Commission mais celui du Conseil de ministres, et d'autres qui doivent être classés en quatre catégories: collaboration entre le Conseil et la Commission, relations extérieures de la Communauté, information, mesures d'ordre budgétaire ou de contrôle budgétaire.

Pour le moment, je ne me réfère à aucun texte car aucun ne peut servir de base à la discussion d'aujourd'hui. Ce sont des documents de travail qui aussi bien ceux déposés par le gouvernement français que ceux émanant d'autres gouvernements, sont loin d'être parfaits et doivent faire l'objet, la semaine prochaine à Luxembourg, d'une nouvelle discussion.

Que nous cherchions à améliorer les relations entre la Commission et le Conseil ne me paraît pas une idée théoriquement mauvaise, à la seule condition, bien entendu – M. Werner l'a déjà dit et l'on ne devrait pas émettre le moindre doute sur son affirmation – que nous ne permettions jamais que l'on touche aux responsabilités, au prestige, à l'autorité de la Commission.

Pour moi, l'une des meilleures choses que nous ayons faite dans le traité de Rome est d'avoir institué la Commission et je n'oserais pas dire que les auteurs du traité de Rome, à ce moment-là avaient compris toute l'importance, tous les avantages qu'ils allaient en tirer. Mais personne qui s'est occupé des affaires européennes ne peut contester que c'est ce dialogue entre la Commission, représentant l'intérêt de l'Europe, et les gouvernements, représentant l'intérêt national, qui a fait progresser la Communauté économique comme elle l'a fait.

Il n'entre certainement pas dans mon esprit – et je crois dans celui d'aucun de mes collègues – de toucher le moins du monde à cette institution qui a fait ses preuves et à laquelle comme beaucoup d'autres je dis que nous devons en grande partie les progrès de la Communauté économique.

Cependant il est possible que dans le cadre de ce principe, auquel je tiens autant que n'importe lequel d'entre vous, nous examinions tranquillement s'il y a moyen de faire mieux que ce qui a été entrepris dans le passé. Vous ne pourrez, à mon avis, émettre un jugement que lorsque vous aurez vu éventuellement si nous finissons par nous mettre d'accord, le texte définitif.

Mesdames, Messieurs, dans toutes les conférences internationales, le processus est le même. On commence par discuter avec prudence. Combien je regrette que vous n'ayez pas été présents à Luxembourg pour admirer nos possibilités diplomatiques ! (*Rires*). Nous avançons à pas feutrés (*Rires*); personne n'osait s'engager. Lorsque la discussion était ouverte sur un sujet, on se regardait pour savoir qui le premier allait prendre la parole, et celui qui se risquait à se jeter à l'eau, prenait bien soin de ne rien dire de définitif, mais de permettre tout simplement un petit progrès dans la discussion.

Nous avons ainsi parlé pendant un jour et demi. Après un jour et demi, nous nous sommes rendu compte que nous devions passer à un autre exercice, également courant dans les conversations de ce genre; et qu'après avoir parlé il fallait écrire.

Il faut écrire, car si l'on se contentait d'émettre oralement des idées, huit jours après la fin de la Conférence, nous connaîtrions une nouvelle crise en raison des malentendus et des équivoques qui seraient nés.

Maintenant, nous sommes dans la phase de la crise. Je ne sais pas si je suis optimiste ou pessimiste, optimiste modéré ou pessimiste excessif; je ne vois qu'une chose; le premier round de notre conférence s'est terminé sans *knock out* et les différents partenaires ont décidé qu'il y en aurait un second. Entre-temps, nous avons chargé nos représentants de mettre noir sur blanc les textes sur lesquels nous pourrions discuter. Et c'est seulement quand ceux-ci – qui doivent être pesés très exactement, à la fois dans les principes et dans les mots – seront prêts que l'on verra s'il existe une possibilité de s'entendre.

Deuxième question : les relations extérieures de la Communauté. J'ai été obligé ces jours derniers de relire en partie le traité. Je me suis aperçu que plusieurs articles visaient les relations extérieures de la Communauté. Je crois pouvoir affirmer – en tout cas, c'est une thèse qui peut être défendue très sérieusement – qu'elles sont réglées soit par la Commission, soit par le Conseil, mais qu'en réalité c'est la Communauté qui devrait pouvoir d'une certaine façon les régler.

Je ne vois rien là-dedans qui soit déplaisant pour quiconque. Au moment où nous allons entamer – si le traité sur la fusion est voté et ratifié – une seconde étape, étant donné que cette question a suscité certaines discussions, pourquoi ne pas nous mettre d'accord pour voir comment nous allons la régler ?

Je viens de prononcer un mot qui devrait vous donner toute garantie, comme à la Commission, j'ai dit : « Nous mettre d'accord ». Je ne veux pas seulement dire « Nous mettre d'accord » entre nous, les ministres, mais entre le Conseil et la Commission. Et puisque nous avons décidé une fois pour toutes que nous respecterions le traité, que nous ne le violerions pas, que nous ne l'interpréterions pas d'une manière abusive, il est clair que son article 162 nous oblige à arriver à un accord avec la Commission, en ce qui concerne nos rapports réciproques. Je ne sais pas encore comment les choses se dérouleront exactement, mais il me paraît certain que si à un moment donné les ministres parviennent à un texte commun, c'est-à-dire qu'ils ont des propositions à faire, ils devront les présenter à la Commission, discuter avec elle de ce qui doit intervenir. Et il ne pourra être appliqué que par l'accord de la Commission. En effet, rien dans le traité ne nous permet de donner des ordres à la Commission, ni en cette matière-là ni en d'autres; au contraire, il nous oblige, ou nous permet, tout au moins, de nous réunir avec elle pour discuter de nos rapports réciproques.

Par conséquent, vous pouvez avoir toute tranquillité, les ministres – en tous les cas, moi – ne comptent pas du tout agir par voie d'autorité. Ce serait impossible, anti juridique et maladroit !

Plusieurs membres ont fait allusion – j'espère qu'on ne me considérera pas comme un indiscret – à un point qui n'a pas été discuté à Luxembourg, mais sur lequel les observations faites et les inquiétudes exprimées ont appelé mon attention.

A première vue, je le dis franchement, je ne voyais pas pourquoi et je ne vois pas encore pourquoi l'information ne pouvait pas du tout être exercée sous le contrôle du Conseil – je n'ai jamais et jusqu'à présent je ne crois pas que quelqu'un ait vraiment défendu cette thèse, – mais de commun accord par le Conseil et la Commission. Y a-t-il vraiment un inconvénient à ce que l'information soit l'information de la Communauté, dont le Conseil de ministres, Mesdames, Messieurs, quoi que vous en pensiez, est tout de même un organe constitutionnel et a une certaine importance et une certaine autorité ?

Certains membres nous ont dit que tout ceci cachait une manœuvre pour empêcher la Commission de faire connaître à temps au Parlement des documents dont il a besoin pour son travail.

Je ne sais pas si c'est vrai, je ne sais pas si un membre a eu cette idée. Ce que je crois pouvoir dire, c'est qu'aucun membre ne l'a exprimé ; mais enfin vous avez, et c'est cela l'utilité du colloque, attiré notre attention sur cet aspect des choses et certainement nous devons l'éclaircir !

Ce qu'on nous a dit est tout à fait différent et je ne vais pas en parler longuement. On nous a montré certaines manifestations du service de l'information qui, très sincèrement, ne me paraissent pas pouvoir être défendues, des erreurs qui ont été commises, et on en a profité pour se demander si une collaboration entre Conseil et Commission ne les aurait pas empêchées.

Par conséquent, nous allons voir dans les jours qui viennent, à la lumière de vos observations – et bien certainement en ce qui me concerne – si les services de l'information ne pourraient pas recevoir une autre organisation, afin d'empêcher que l'information du Parlement ne soit diminuée en quelque façon que ce soit, et si dans tous les cas on ne pourrait pas éviter le renouvellement des incidents qui ont éclaté et dont personne, à ma connaissance, n'a pris la défense, puisqu'on m'a assuré que les fonctionnaires responsables

avaient été punis.

Je ne vois rien là-dedans qui soit tragique.

Enfin, je puis difficilement m'expliquer sur la quatrième question car je ne l'ai pas encore bien comprise. Il s'agit de la création d'un organe qui permettrait de mieux contrôler le rythme des dépenses de la Commission. Je ne sais si c'est bon ou si c'est mauvais. On n'en a pas discuté à fond.

Je résume ma position sur le problème qui nous a été posé et que nous ne pouvons pas éluder. C'est un fait. Il n'est pas question de diminuer les pouvoirs et les responsabilités de la Commission; de diminuer son standing; de lui imposer quoi que ce soit. Si nous nous mettons d'accord entre ministres, nous devons le discuter avec la Commission.

Il n'est pas question non plus, à l'occasion de cette discussion avec la Commission, d'essayer, par des moyens indirects et qui seraient un peu hypocrites, de diminuer en quoi que ce soit les pouvoirs ou les moyens d'information du Parlement. Voilà où nous en sommes sur ce point.

En ce qui concerne le vote majoritaire, il est inutile, Mesdames, Messieurs, de nous faire la leçon. Nous l'avons déclaré fort longtemps, nous ne pouvons pas admettre la révision du traité. Je crois au principe majoritaire et quand l'Europe à laquelle j'aspire depuis tant d'années sera faite, le vote majoritaire y sera une nécessité. Je ne suis jamais arrivé à concevoir une organisation quelconque dans laquelle on eût empêché la création de toute autorité. Je répète ce que j'ai dit si souvent, avec mon expérience de toutes les organisations internationales – que ce soit l'ONU, l'OTAN, l'Europe – tant qu'elles n'auront pas admis la création d'une véritable autorité, ces institutions seront insuffisantes et inefficaces. C'est très clair. Plusieurs de mes collègues partagent tout à fait mon avis sur ce point.

Si un partenaire veut réviser le traité, une telle révision est prévue par le traité, mais c'est la procédure de la révision qui doit être suivie. Aussi longtemps que le traité n'est pas révisé, ses articles conservent toute leur valeur. C'est très important. C'est la loi internationale. C'est l'honnêteté internationale.

M. Poher. – Très bien.

M. Spaak, membre des Conseils de ministres.

– On peut demander la révision du traité de Rome. C'est clair. Nous l'avons prévue quand nous l'avons rédigé. Mais on ne peut pas le réviser unilatéralement. Aussi longtemps que tous les partenaires n'ont pas marqué leur accord suivant les procédures constitutionnelles sur une révision éventuelle, le traité de Rome tel qu'il existe doit avoir force de loi.

Le vote majoritaire, – cela a déjà été dit et vous m'excuserez de le répéter après M. Luns, mais on ne le réalise pas assez dans certains milieux – est la loi du traité; c'est le vote à l'unanimité qui constitue l'exception.

Les auteurs du traité de Rome étaient pour le vote majoritaire et pour son application aussi rapide que possible parce qu'ils en faisaient, et ils avaient raison, une condition essentielle de l'unité et de l'intégration européennes. Mais sentant qu'il fallait aller par étapes, ils ont accepté une série d'exceptions au principe qu'ils ont inscrit dans l'article 148 du traité. Nous ne pouvons pas renoncer à ce point essentiel.

Cela signifie-t-il qu'il ne faut rien faire ? Je crois qu'actuellement la révision du traité est impossible. Une interprétation du traité qui serait contraire au texte et à l'esprit est encore plus impossible que la révision. Imaginez, Mesdames, Messieurs, que les ministres des affaires étrangères acceptent de réviser un traité voté par le Parlement. M. Luns a dit que le Parlement néerlandais était difficile; le mien est très « facile et aimable »; c'est toute la différence. (*Rires*). Mais, tout de même, je me vois mal montant à la tribune de la Chambre pour dire aux députés: « Avec cinq de mes collègues, j'ai révisé le traité tel que vous l'aviez voté », C'est là un exercice oratoire auquel je refuse de me livrer. (*Rires*).

On peut donc interpréter le traité bien sûr, mais non de telle manière que cela constitue une révision indirecte.

Alors que peut-on faire ? D'abord, expliquer le vote majoritaire à ceux qui en ont peur. Cependant, avant de l'expliquer je voudrais faire une déclaration au nom du gouvernement belge.

Bien sûr, le vote majoritaire présente un risque. Personne n'aime être dans la minorité. Cette question n'est pas purement française, elle se pose de la même manière pour tous les partenaires du traité de Rome. Mais, au nom du gouvernement belge, je déclare que je suis prêt à courir ce risque parce que je le crois modéré et qu'en fin de compte, si l'on veut l'Europe, on doit accepter ce principe et son application.

(Applaudissements)

Cela dit, je me permettrai d'essayer d'expliquer le traité. Nous n'avons jamais pensé au moment où nous avons fait le traité de Rome, qu'il fallait, avec plaisir ou avec facilité, arriver à une situation qui mettrait l'un quelconque des partenaires minoritaire sur un point important. Et ce disant je regarde ses derniers signataires ici présents. Nous avons toujours cru que ce qu'il fallait pour qu'une communauté comme la Communauté européenne fonctionne, c'est que dans la plupart des cas – et toujours quand c'est possible – des décisions importantes soient prises à l'unanimité.

Ce qui était notre sentiment au moment de la signature du traité de Rome est confirmé par huit années d'expérience et chacun sait bien que la Communauté ne vivrait pas longtemps si un pays par extraordinaire et je dis par impossible, devait être mis systématiquement en minorité sur ses intérêts vitaux.

Il n'est pas vrai que l'unanimité soit l'immobilisme. On l'a démontré. Nous avons vécu sous le régime de l'unanimité pour bien des questions et personne n'oserait prétendre que la Communauté a été immobile. Il est clair cependant que nous voudrions que le principe du traité soit maintenu et sur ce point, nous ne pouvons pas céder.

Mais ce que nous pouvons et devons faire – je crois – c'est dire à ceux qui craignent le vote majoritaire: vous avez tort parce que nous voulons vous démontrer que nous sommes prêts à imaginer les procédures qui en feraient l'ultime recours. Bien entendu nous allons essayer de nous mettre d'accord à l'unanimité.

Alors on a parlé – les journaux y ont fait allusion mais c'est un texte qui n'a pas encore été écrit – de ce qu'on appelle le vote en deux ou trois lectures. Je ne prétends pas que ce soit une tellement bonne solution, qu'elle ne présente pas quelques inconvénients. Elle peut alourdir dans une certaine mesure la marche de la Communauté. Mais au moment où l'on cherche à donner des satisfactions légitimes, à être raisonnable et à apaiser les craintes de certains, une telle proposition n'est pas insensée.

Je reconnais cependant avec modestie que ce matin ont été formulées à propos des droits du Parlement plusieurs observations sur lesquelles mon attention n'avait pas été fixée. Il serait vraiment injuste de croire qu'en proposant une telle procédure nous avons essayé de court-circuiter le Parlement. Ce que nous avons essayé de faire, c'est d'apporter un apaisement à l'un de nos partenaires. Certainement, sur votre observation, il nous faudra examiner le moyen d'éviter que les droits du Parlement ne soient en aucune façon modifiés ni diminués par l'acceptation d'une telle procédure.

C'est en quoi le colloque d'aujourd'hui est utile et important.

Puis, on a essayé comme on le fait toujours, d'habiller un peu, si j'ose dire, les propositions de compromis et deux idées ont été avancées.

La première qui, elle non plus, n'est pas arrêtée, c'est de donner un apaisement à l'un de nos partenaires. Pourquoi ? Parce que, sans que ce point ait été évoqué par les membres du Parlement, j'ai souvent lu dans la presse et dans certains discours, ces derniers mois, que des Français, et quelquefois de ceux qui jouent un rôle important, disaient: Nous ne pouvons tout de même pas admettre que ce que nous avons décidé à

l'unanimité, notamment pour établir la politique agricole, soit défait à la majorité qualifiée, à partir du 1er janvier 1966.

Je suis persuadé que ceci est un faux problème.

En effet, pour défaire ce qui a été fait, la Commission devrait nous soumettre des propositions par lesquelles elle détruirait elle-même son œuvre. Et je connais suffisamment le commissaire qui s'occupe de l'agriculture pour croire que cette hypothèse est peu vraisemblable. (*Sourires*)

Il faudrait aussi que les gouvernements qui auraient cette intention ne soient – permettez-moi de le dire – pas très honnêtes.

Je crois pouvoir dire ici, au nom de tous, qu'une pareille idée ne nous a jamais traversé l'esprit et que nous sentons parfaitement ce qu'il y aurait de malhonnête à essayer de détruire systématiquement à la majorité absolue ce que nous aurions établi à l'unanimité.

Ce que je veux dire pour le moment, et sans me prononcer sur les formules définitives, c'est que si cependant un apaisement d'une manière ou d'une autre devait, dans certaines limites, être donné à l'un de nos partenaires, je ne verrais dans cet acte de bonne entente et de coopérations, rien de répréhensible.

L'autre idée agitée pour le moment et qui me paraît assez raisonnable est celle-ci. Nous avons établi pour l'année dernière un calendrier agricole important que les événements ne nous ont pas permis de respecter. Et nous aurions dû faire, en les votant à l'unanimité – excusez-moi, en matière agricole également, je ne suis pas extrêmement compétent – des règlements sur le sucre et des accords sur les fruits et légumes qui intéressent respectivement la Belgique et l'Italie.

Si nous avions, en suivant le calendrier, établi ces règlements l'année dernière, nous n'aurions pu les voter qu'à l'unanimité.

Y a-t-il une impossibilité à convenir que, pour ces questions limitées et spécifiquement désignées, qui figuraient au calendrier de l'année dernière, nous prenons entre nous l'engagement d'appliquer au cours de la période transitoire la règle de l'unanimité ? Quel mal y aurait-il si le règlement sur les fruits et légumes était voté suivant les mêmes modalités que le règlement sur les céréales ? Je n'aperçois pas là une interprétation contraire aux dispositions du traité. C'est un compromis sage et raisonnable. Mais ceci encore n'est pas mis noir sur blanc et sera probablement, lorsque je l'aurai inséré dans les textes, l'occasion d'un certain nombre de critiques et de questions. Je n'ai, en effet, pas l'outrecuidance de croire que je me suis exprimé d'une manière suffisamment claire pour apaiser toutes les craintes et toutes les inquiétudes.

Voilà où nous en sommes et, dans l'esprit et avec les mesures et les limitations que je viens d'indiquer, je ne parviens pas à comprendre quelle serait l'erreur ou la faute que nous aurions commise et en quoi nous serions condamnables.

Certes, il faut, et le plus vite possible, essayer de sortir de la difficulté et je n'oserais pas marquer mon accord sur une formule que j'ai entendue deux fois ici : « Mieux vaut s'en tenir au provisoire actuel que de faire n'importe quoi »

Herr Illerhaus. – Irgend etwas zu tun, was zum Rückschritt führen würde.

M. Spaak, membre des Conseils de ministres. – Si c'est toute l'aide que vous pouvez apporter...

Bien sûr, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, mais je voudrais que vous soyez convaincus qu'il faut agir rapidement. Le dernier discours que nous avons entendu en est la preuve. Tout ce qui a été dit sur cette question budgétaire, sur l'Euratom, sur les malheureux budgets de recherches est vrai, comme le sont bien d'autres malheurs que nous avons rencontrés ces derniers temps et qui ne vont pas cesser de s'accumuler dans les prochaines semaines. Il faut reconnaître que nous vivons dans une situation artificielle où les vraies

règles de la communauté sont inapplicables.

Par conséquent, j'en suis profondément convaincu, il n'y a plus de temps à perdre. Il faut aller aussi vite que possible, mais ne pas dépasser dans la volonté de compromis cette volonté de respecter à la fois le traité en ce qui concerne la Commission, ses pouvoirs, ses responsabilités et sa dignité.

Il a été question des dernières propositions françaises quant au timing.

Je reconnais qu'elles nous ont un peu surpris. Là aussi, il n'y a eu et il n'y a à l'heure actuelle aucun accord. Mais je veux tout de même vous montrer qu'il est des questions que l'on peut résoudre avec un peu de bonne volonté. Je prends celle du terme fixé pour que le traité sur la fusion des exécutifs soit ratifié. J'ai entendu plusieurs représentants dire, et mon excellent collègue et ami Luns, déclarer: « C'est une chose que le Parlement néerlandais ne pourra pas accepter ». Je comprends très bien l'argument. Ce qui peut être déclaré, c'est que tout le monde est d'accord pour estimer que nous devrions nous entendre sur la nouvelle Commission avant que le traité soit ratifié.

Pourquoi ? Parce que si nous ne l'avions pas fait, nous risquerions – le traité étant ratifié, et la nouvelle Commission n'étant pas nommée – d'être dans une situation inextricable.

Dans tous les cas, voilà ce que je vais faire, moi, en Belgique. Je vais faire voter le traité par les deux Chambres, mais je ne déposerai l'instrument de ratification que lorsque l'accord aura été conclu sur la nouvelle Commission. Ainsi, nous n'aurons pas perdu de temps et nous serons prêts à agir au moment où le problème se posera vraiment. Je prends cet exemple pour vous montrer qu'avec un peu de bonne volonté ces questions autour desquelles on fait tant de bruit peuvent se régler.

Et puis, nous avons été surpris aussi par la façon de présenter la ratification du protocole agricole qui ne répondait pas, je le dis, aux travaux exécutés depuis le 30 juin, à cinq, à la lettre que nous avons écrite au gouvernement français et à des revendications légitimes, me semble-t-il, de certains gouvernements.

Prétendre que nous nous sommes trouvés devant un ultimatum de la France en ce qui concerne ce timing, j'ai le regret, ou plutôt la joie de vous dire que ce n'est pas exact. Bien sûr, il s'agissait de propositions, mais à aucun moment le représentant de la France ne nous a dit : « le timing que je vous propose est à prendre ou à laisser, je ne veux pas discuter ». Rien de tout cela n'est arrivé. Nous sommes tout simplement devant des problèmes nouveaux qui ont surgi à la fin de la conférence.

Je voudrais maintenant présenter une dernière observation qui ne rencontrera peut-être pas l'assentiment de tout le monde, qui est un peu en dehors de ce qui se passe à Luxembourg. Il est temps, me semble-t-il que nous réfléchissions au fait que l'Europe ne s'est pas développée comme nous l'avions cru. Le traité de Rome était très important du point de vue économique, mais personne ne me démentira quand je dirai que dans notre esprit, en effet, le traité de Rome était une étape vers l'Europe politique et nous devons reconnaître que les choses ne se sont pas déroulées comme nous l'avions pensé.

Nous avons cru que les développements politique et économique seraient concordants. Il n'en a pas été ainsi. Le développement économique, grâce à la Commission, a été magnifique. Le développement politique l'a été beaucoup moins puisque nous n'avons fait aucun progrès depuis 1958. Sur ce sujet, j'exerce aussi mon esprit critique. Vous me trouvez, sauf probablement certains d'entre vous, très conciliant, très désireux de faire des compromis.

Il n'y a qu'une fois où je me suis montré intransigent, c'est sur le plan Fouchet, et pas tout à fait seul ! Nous avons compromis, dans une certaine mesure, sa réussite. Et je me suis souvent interrogé pour savoir si cette seule fois où je m'étais montré intransigent j'avais été tellement habile...

J'avais raison, je le crois, sur le fond. A mes yeux le plan Fouchet est un plan politique insuffisant. Il ne règle pas la question de l'Europe politique et je n'ai rien à retirer à toutes les critiques que je lui ai adressées. Je dois constater maintenant qu'il y a un décalage entre le développement économique et le développement

politique, et je me demande si cela pourra toujours exister. Si les choses vont bien, nous allons dans les semaines et dans les mois qui viennent, reprendre notre activité. Nous allons parfaire les politiques agricole, industrielle et commerciale; petit à petit, nous allons devoir aborder la législation fiscale voire l'unifier. Qui sait si, dans un avenir qui n'est pas tellement éloigné, nous ne devons pas aborder les questions monétaires !

Je pose la question à tous ceux qui aiment l'Europe: est-il possible de concevoir le développement économique poussé jusqu'à ses extrêmes, sans une contrepartie politique ?

Tous ceux qui aiment l'Europe doivent se poser cette question à laquelle s'ajoute, étant donné l'évolution qui s'est opérée, celle de la Grande-Bretagne.

En terminant, je vous dis encore que nous sommes dans une situation difficile.

J'ignore ce qui arrivera la semaine prochaine, mais je sais que, si nous n'arrivons pas à un accord, nous rencontrerons les plus grandes difficultés, nous connaissons les plus grands problèmes, et nous aurons beaucoup de peine à les résoudre.

Par conséquent, vous devez soutenir de vos conseils et de votre enthousiasme raisonné ceux qui essaient de trouver une solution conformément aux principes du traité de Rome. (*Vifs applaudissements*)

[...]